

## **GE\_GERICHTE ATAS/599/2013 vom 17. Juni 2013**

GE Cour de justice, 2013-06-17, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ATAS\\_599\\_2013](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_599_2013)

FR: GE\_GERICHTE ATAS/599/2013 du 17 juin 2013

IT: GE\_GERICHTE ATAS/599/2013 del 17 giugno 2013

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

Ordonne une expertise psychiatrique, l'expert ayant pour mission d'examiner et d'entendre Monsieur D\_\_\_\_\_, après s'être entouré de tous les éléments utiles et après avoir pris connaissance du dossier de l'intimé, ainsi que du dossier de la présente procédure et en s'entourant d'avis de tiers au besoin ;

#### **E. 2**

Données subjectives et plaintes du recourant.

#### **E. 3**

Constatations objectives.

#### **E. 4**

Diagnostic(s).

#### **E. 5**

En cas de troubles psychiques, quel est le degré de gravité de chacun de ceux-ci (faible, moyen, grave) ?

#### **E. 6**

Ces troubles psychiques ont-ils valeur de maladie en tant que telle selon le DSM-IV ou la CIM-10 ?

#### **E. 7**

Existe-il une dépendance (comme l'alcoolisme, la pharmacodépendance ou la toxicomanie) ? Si oui : Cette dépendance a-t-elle provoqué une maladie (ou un accident) qui entraîne une atteinte à la santé physique ou mentale ? Si oui, laquelle ? A l'inverse, cette dépendance résulte-t-elle d'une atteinte à la santé physique ou mentale ayant valeur de maladie ? Si oui, laquelle ?

#### **E. 8**

Mentionner, pour chaque diagnostic posé, ses conséquences sur la capacité de travail du recourant, en pour-cent.

#### **E. 9**

Les éventuelles atteintes à la santé entraînent-elles une incapacité de travail dans l'activité habituelle, si oui à quel taux et depuis quand ?

#### **E. 10**

Existe-t-il une activité adaptée aux limitations du recourant ? Laquelle ? Y a-t-il une diminution de rendement et si oui dans quelle ampleur? Le cas échéant, à partir de quand peut-on exiger du recourant une telle activité ?

**E. 11**

Quelle a été l'évolution de l'état de santé et de la capacité de travail du recourant dans le temps?

**E. 12**

La capacité de travail peut-elle être améliorée par des mesures médicales ? Si oui, lesquelles?

**E. 13**

Si votre diagnostic et/ou votre appréciation de la capacité de travail du recourant diffèrent des conclusions des Drs E\_\_\_\_\_ et F\_\_\_\_\_, veuillez en expliquer les raisons. Veuillez en particulier vous prononcer sur la possibilité de développer un état de stress post-traumatique plusieurs années après l'événement traumatisant, en vous déterminant sur les différences quant au temps de latence articulé pour cette atteinte par le DSM-IV et la CIM-10 et, dans la mesure nécessaire, sur les controverses médicales sur ce point.

**E. 14**

Pronostic

**E. 15**

Toute remarque utile et proposition. 3. Commet à ces fins le Dr G\_\_\_\_\_, spécialiste FMH en psychiatrie; 4. Invite l'expert à déposer à sa meilleure convenance un rapport en trois exemplaires à la Cour de céans ; 5. Réserve le fond ;

La greffière

Marie-Catherine SECHAUD

La Présidente

Karine STECK

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.